



ÉDUCATEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

- **Métier**
- **Parcours de formation**
- **Parcours professionnel**
- **Pour en savoir plus...**



Nathalie BUZANCE - **SUIO-IP – Pôle Orientation Documentation** – Février 2021
Université Rennes 2 – Place du recteur Henri Le Moal – CS 24 307 - 35 043 RENNES Cedex
Tél. 02 99 14 13 91 / Mél. suio-ip-orientation@univ-rennes2.fr
<https://intranet.univ-rennes2.fr/suio-ip/page-accueil-doc>

1. MÉTIER

L'éducateur conduit des investigations et des actions d'éducation auprès des jeunes et de leur famille. Humain et ferme, il est pour eux un repère stable.

L'éducateur assure la prise en charge des mineurs à travers l'élaboration d'un projet individuel pour chacun d'eux, en vue de favoriser leur évolution, leur insertion et de prévenir la récidive. Il évalue la situation du mineur et construit des stratégies d'intervention à partir d'une approche globale (situation du jeune, attentes des magistrats, mesures déjà prises, avis du psychologue...) Ce professionnel de l'éducation aide également le mineur et sa famille à mieux comprendre les décisions et le cadre judiciaire. Cet accompagnement est quotidien, que le mineur délinquant reste chez lui, qu'il soit placé dans une structure de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ou incarcéré.

L'éducateur apporte également une aide décisionnelle (civile ou pénale) aux magistrats en proposant les actions éducatives les plus appropriées pour aider chaque mineur. Il met en œuvre la décision judiciaire et, tout au long du parcours du jeune, continue à rendre compte de son évolution.

L'action de l'éducateur se fait en lien direct avec les familles et les magistrats. Il évolue au sein d'une équipe pluridisciplinaire : assistants de service social, psychologues, infirmiers...

Compétences requises

- Pédagogie et capacité d'écoute
- Goût du contact avec les jeunes
- Patience et ténacité
- Aisance rédactionnelle
- Sens de l'organisation
- Goût du travail en équipe

2. PARCOURS DE FORMATION

Pour devenir éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), il faut :

- ❶ passer **un concours** (catégorie A),
- ❷ suivre la **formation rémunérée de 18 mois à l'ENPJJ** (École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse) à Roubaix,
- ❸ être titularisé après avis de la commission administrative paritaire.

❶ Les élèves éducateurs PJJ s'engagent en début de formation à **servir l'État pendant au moins cinq ans à partir de leur titularisation.**

2.1 Présentation des concours

> Conditions d'inscription aux concours & types de concours

Conditions particulières

- ❶ Les candidats doivent être de nationalité française ou être ressortissant des autres états de l'Union européenne ou de l'espace économique européen.
- ❶ D' autres conditions (santé physique et mentale, casier judiciaire etc.) sont précisées dans le décret n°2019-49.

Type de concours	Conditions d'inscription
Concours externe	<p>> Titre ou diplôme référencé nv 6 (Bac+3) ou qualification équivalente</p> <p>> Licence professionnelle dans les mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- activités juridiques : métiers du droit public ou du droit social ;- intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques, insertion et réinsertion sociale et professionnelle, développement social et médiation par le sport, accompagnement social ;- métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles ; <p>> Diplômes du travail social : diplômes d'état d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé, de conseiller en économie sociale familial (délivrés à compter du 1er janvier 2021) ;</p> <p>> Diplôme d'État de médiateur familial (DEMF) ;</p> <p>> Brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) de 2e degré ;</p> <p>> Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS).</p>
Concours interne	ouvert aux fonctionnaires et agents de la fonction publique justifiant d'au moins 4 ans de services publics effectifs
Troisième Concours	ouvert aux candidats justifiant d'au moins cinq ans , au cours des dix années précédant la date d'ouverture du concours, de l'exercice d'une activité professionnelle ou d'un mandat d'élu , ou de la responsabilité d'une association.
Autre possibilité : avoir obtenu une demande de reconnaissance d'expérience professionnelle .	

❶ Dispenses de conditions de diplôme pour :

- les mères ou pères de famille (élevant ou ayant élevé au moins 3 enfants)
- les sportifs de haut niveau inscrit sur la liste ministérielle

📌 Plus d'infos :

Arrêté du 10 février 2020 fixant la liste des titres ou diplômes requis pour se présenter au concours externe sur épreuves d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse

Journal Officiel - n°36 du 12 février 2020 – [texte 2](#)

> Épreuves du concours externe

★ Épreuve d'admissibilité :

Rédaction d'une note à partir d'un dossier de vingt pages au plus, ayant pour objet d'analyser une situation éducative ou familiale, d'en dégager la problématique et de proposer les solutions permettant d'y répondre.

★ Transmission d'un document retraçant le parcours de formation et des activités antérieures

★ Épreuves d'admission :

- **Une épreuve de table ronde** destinée à apprécier l'aptitude à la prise de parole, les qualités relationnelles et d'écoute du candidat. Elle consiste pour les candidats réunis face aux membres de jury à élaborer une réponse collective à des questions d'actualité dans le domaine social ou éducatif. Elle est suivie d'un entretien individuel avec un membre du jury
- **Une épreuve d'entretien** avec le jury destinée à vérifier l'aptitude et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du compte rendu de restitution du stage et du document retraçant le parcours de formation et les activités antérieures du candidat

2.2 Préparation du concours

Préparation personnelle	Sujets de concours et rapports de jury : http://www.metiers.justice.gouv.fr/educateur-12672/preparer-le-concours-12680/
	Actualités de la PJJ : http://www.justice.gouv.fr/index.php?source=DPJJ&ordre=2&rubrique=10017&ssrubrique=10026
	Documentation du SUIO-IP (Cf. dernière page)
CPI Classe préparatoire intégrée	Avantages de la CPI : <ul style="list-style-type: none">• Tutorat,• Prise en charge de l'hébergement et de la restauration.
	Critères de sélection <ul style="list-style-type: none">• 35 places sont offertes pour la promotion 2021.• accessible aux titulaires d'un bac+3, aux père et mère de trois enfants ou aux sportifs de haut niveau, sous condition de ressources.• remplir les conditions pour postuler à un emploi public et se présenter au concours externe d'éducateur de la PJJ.• faire preuve de motivation et d'intérêt pour le métier comme pour la préparation
	Déroulement de la sélection: <ul style="list-style-type: none">• Examen du dossier et• Entretien d'admission avec un jury de professionnels de la PJJ.

2.3 Présentation de la formation

> Durée et modalité de la formation

2 périodes de formation :

- Une période probatoire d'une durée de dix-huit mois qui correspond à la période de formation statutaire des éducateurs au cours de laquelle ils sont affectés à l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).
- Une période de formation complémentaire organisée par l'ENPJJ qui a pour objet d'accompagner la prise de fonctions sur le premier poste. Cette formation d'une durée de deux mois intervient après la titularisation, et s'organise sur une période de trois à seize mois. Elle peut être complétée par une période d'approfondissement professionnel pouvant aller jusqu'à quatre mois.

> Domaines de formation

Les enseignements théoriques et pratiques s'articulent autour des quatre domaines principaux de formation suivants :

- Le mineur, la famille et leur environnement ;
- Le cadre d'intervention des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse et l'implication dans les dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales ;
- Les méthodes et techniques professionnelles relatives notamment à la conduite de projet et à la relation éducative ;
- L'éthique et les postures professionnelles.

📄 Plus d'infos :

Arrêté du 11 février 2020 relatif à l'organisation de la formation

Journal Officiel – n° 49 – 27 février 2020 – [texte 3](#)

3. PARCOURS PROFESSIONNEL

3.1 Lieux d'exercice

L'éducateur de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est un agent du ministère de la Justice de **catégorie A** (depuis le 1^{er} février 2019).

Il travaille dans un établissement ou service public contrôlé par la direction de la PJJ : services d'investigation et d'orientation éducative (SIOE), services éducatifs auprès des tribunaux (SEAT), services d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO), centres d'hébergement (foyers, centres éducatifs fermés, centres éducatifs renforcés, centres de placement immédiat...), ou prison.

Sous conditions, l'éducateur peut également exercer ses fonctions dans les services centraux et déconcentrés de la PJJ (rédacteur, conseiller technique) ou au sein de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse.

3.2 Rémunération

En général, on débute sa carrière entre 1800 et 2100 euros brut par mois, et on peut gagner entre 3000 et 4000 euros brut en fin de carrière.

3.3 Évolution professionnelle

Rappel :

Ce corps comprend deux grades :

- Le grade d'éducateur correspondant au premier grade
- Le grade d'éducateur principal correspondant au second grade

> Evolution au sein du corps des éducateurs PJJ

- Evolution dans le grade : changements d'échelon selon les années d'ancienneté
- Changement vers le grade d'éducateur principal

> Evolution vers d'autres corps

Les éducateurs de la PJJ peuvent évoluer vers des postes de niveau supérieur en accédant au corps des chefs de service éducatifs (CSE) ou vers des fonctions d'encadrement telles qu'occupent un responsable d'unité éducative (RUE) au sein des services ou structures de la PJJ.

📄 Plus d'infos :

Décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse

[Journal Officiel](#) – n° 26 – 31 janvier 2019

4. POUR EN SAVOIR PLUS...

4.1 Documents accessibles à l'Espace Orientation-Documentation du SUIO-IP

Vous trouverez à l'Espace Accompagnement Étudiants du SUIO-IP de nombreux documents empruntables dont :

[« Oeil pour œil, clan pour clan, journal d'une éducatrice PJJ » - ERES - 2020](#)

[« Le métier d'éducateur de la PJJ » - La découverte – 2010](#)

[« Guide de la protection judiciaire de la jeunesse » - Gualino – 2016](#)



Attention aux ouvrages écrits avant la réforme statutaire !

Pour faire votre recherche en ligne :

<http://bu.univ-rennes2.fr/>

Vous trouverez aussi des documents non inventoriés dans le catalogue :

- dossier documentaire sur le métier avec témoignages :
 - « Un mineur délinquant est un mineur en danger » : entretien avec la directrice du service territorial éducatif de milieu ouverte de Rennes, in Ouest-France – 19/10/2018
 - « Corinne : éducatrice de la protection judiciaire de la jeunesse à Drancy » in Vocation Service Public n°29 – Printemps 2017
 - « Rédouane : stagiaire de la formation statutaire des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse » in Vocation Prévention Sécurité Défense n°2 – 2017-2018
- revues spécialisées sur les métiers du social,
- les fiches du CIDJ.

SUIO-IP - Espace Accompagnement Étudiants

Bâtiment « Présidence » - 2^{ème} étage / Tél. 02 99 14 13 91

Ouvert du Lundi au Vendredi de 13h à 17h

4.2 Liste de sites utiles

Fiche métier ONISEP « Éducateur PJJ »

https://www.onisep.fr/content/location/81312/version_longue

Site du Ministère de la justice.

<http://www.justice.gouv.fr>

Présentation des métiers de la justice (métier, classe préparatoire intégrée, calendrier des concours, notices des concours -programme, bibliographie-, inscriptions, annales, bibliographie, formation...).

<http://www.metiers.justice.gouv.fr>

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) :

<http://www.enpjj.justice.fr/> Tél. 03 59 03 14 14 mail : enpjj-roubaix@justice.fr

Direction inter-régionale de la Protection judiciaire de la jeunesse :

6, place des colombes - CS 20804 35108 RENNES Cedex 3

Tél. 02.99.87.95.10 mail : concours.dirpjj-grand-ouest@justice.fr

Actus Doc "métiers de la psychologie, du social et du paramédical" – Veille documentaire

<https://intranet.univ-rennes2.fr/suio-ip/metiers-social-paramedical>